

TERMES DE REFERENCE pour renforcer la coordination entre les groupes Constitués de la société civile

Titre	CCM Tunisie
Code	TUN-CCM01/2019
Objet	Renforcement d'un réseau consultatif national en communication pour renforcer la coordination entre les groupes constitués de la société civile (GSC), PMS et populations vulnérables et faciliter leurs synergies inter-régionales de 02 jours sur cette coordination.
Lieu de la prestation	Tunis
Mode de prestation	Contrat de services
Devise	Un euro de travail effectif
Date de clôture de l'appel	Septembre 2019

5. Contexte et justification

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une organisation de 21^{ème} ordre créée financée sur le partenariat, conçue pour agir afin de financer des activités de son fonds initiales. Le modèle de partenariat du Fonds mondial s'appuie sur la collaboration des CCM (Country Coordinating Mechanism ou Instance de Coordination Nationale) qui sont mis en place par les pays bénéficiaires du Fonds mondial.

Les CCM constitués, un espace de partenariat public-privé regroupant des représentants des pouvoirs publics, du secteur privé, des partenaires techniques, de la société civile et des communautés vivant avec les maladies. Les CCM sont un élément essentiel du partenariat du Fonds mondial.

Chaque membre du CCM doit représenter les intérêts de son groupe constitué et ses ses propres intérêts et ceux de son organisation. La communication entre les membres du CCM et les groupes constitués qu'ils représentent est donc essentielle pour le bon fonctionnement de cette Instance ainsi que pour le succès des activités programmées dans le cadre de la subvention financée par le Fonds mondial.

Ordonner aux moyens mis à disposition par le Fonds mondial, le CCM Tunisie a choisi à mettre en place diverses activités pour améliorer la communication et en conséquence la coordination au sein du CCM particulièrement du secteur de la société civile (GSC), PMS, populations vulnérables que les représentants de ce secteur consultatif assure les fonctions leur incombant à ce titre :

- Faciliter régulièrement aux réunions du CCM et au niveau périodique,
- Partager avec les groupes constitués qu'ils représentent toutes les informations,
- Faciliter tout échange les décisions du CCM,
- Veiller à ce que ces décisions soient correctement formalisées,
- Cooperer avec les autres membres du CCM.

Toutefois, malgré tous ses efforts, cette communication n'a pas beaucoup évolué au sein du CCM particulièrement au niveau des différents groupes constitués et entre ces groupes et le CCM. C'est dans ce cadre que le CCM a programmé dans son plan de travail pour la période de 2019-2021, une mission visant à renforcer le partage de l'information et la communication au sein du CCM pour une coordination de qualité au sein du CCM.

2. Description de la prestation

Objet principal : contribuer au renforcement de la coordination entre les différents groupes constitués de la société civile (GSC), PMS et populations vulnérables et des circuits de l'information pour une prise de décision participative au sein du CCM et une mise en œuvre de qualité de la nouvelle subvention 2019-2021.

3. Qualifications et compétences

En plus d'une formation universitaire en relation avec la communication /journalisme, les consultants doivent avoir :

- Une expérience d'au moins 7 ans en matière de communication et de développement des outils de communication,
- Une bonne maîtrise des nouvelles techniques de l'information et de la communication et du marketing communicationnel.